

////////////////////////////////////
Délibération 42-2018 : Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de la place de l'église et rue du Parc Yen

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la procédure d'appel d'offres lancée le 30 mai 2018 pour l'aménagement de la place de l'église et la rue du Parc Yen.

Une entreprise a postulé et a été retenu.

Dans ces conditions, la commission d'appel d'offres n'a pas eu à se réunir pour l'ouverture des plis.

L'offre retenue convient aux critères et reste intéressante économiquement.

EIFFAGE - Saint-Thuriau	156 498,10€
TOTAL H.T.	156 498,10€

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée d'attribuer le marché à l'entreprise identifiée. Le marché TTC est de 187 797,72 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

D'ATTRIBUER le marché relatif à l'aménagement de la place de l'église et rue du Parc Yen conformément au descriptif ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

////////////////////////////////////
Délibération 43-2018 : Proposition d'assurance pour les PPV

Monsieur le Maire présente un devis des assurances Groupama pour les panneaux photovoltaïques installés sur le toit des logements sociaux au 3 rue du Puits.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les PPV ont coûté 1183.60 € HT et que l'assurance éventuelle s'élèverait à 135€ par an.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de prendre une décision quant à l'ajout de cette assurance dans le contrat global de la commune.

Une interrogation se pose sur l'appartenance des PPV au bâti ou à la location et sur ce que peut engendrer l'arrêt de la production d'énergie des panneaux pour le locataire.

Il s'avère donc que les panneaux sont de la responsabilité de la collectivité. Ceux-ci sont sur le bâti.

L'économie que réalise le locataire est de l'ordre des 25-30 % sur ces factures en autoconsommation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

DE NE PAS AJOUTER l'assurance des PPV au contrat.

////////////////////////////////////
Délibération 44-2018 : Convention Morbihan Energies – Réseaux Télécom

Dans le cadre de l'extension des réseaux Télécom concernant la rue de la Fontaine, il convient d'établir une convention de financement et de réalisation, une convention de partenariat ainsi qu'un engagement de contribution pour l'extension du collectif avec MORBIHAN ENERGIES.

Financement de l'opération :

	HT	TVA	TTC
Contribution du demandeur	7 200,00€	1 440,00€	8 640,00€

Contribution réseau électrique	6 300,00€		
--------------------------------	------------------	--	--

Nature de l'opération : Pose des fourreaux des réseaux Télécom
Le détail des modalités figure dans le contenu de la convention jointe à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de financement et de réalisation de MORBIHAN ENERGIES pour la pose des fourreaux Télécom concernant la rue de la Fontaine.
- **APPROUVE** la convention de partenariat de MORBIHAN ENERGIES pour la pose des fourreaux des réseaux Télécom concernant la rue de la Fontaine
- **APPROUVE** l'engagement de contribution pour l'extension du collectif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces conventions.

////////////////////////////////////
Délibération 45-2018 : Prise d'orientation pour le projet Chapel

Vu la délibération 40-2018 attribuant l'étude financière prévisionnelle

Monsieur Le Maire présente le résultat de l'étude financière réalisé par Soliha concernant le futur projet à loyer modéré rue du Parc Yen. Suite au projet N°1, le riverain a été contacté pour présenter les options le concernant. Il n'est pas intéressé par le bien le plus proche et une modification de l'accès de son jardin. Il fait par contre de l'intérêt de conserver le mur nord pour préserver son intimité.

Suite à la présentation, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre un choix sur l'orientation à porter. L'estimation des travaux a été alourdie par SOLIHA.

Ce projet peut être soumis à demande de subvention, il est demandé aux membres de l'assemblée l'accord pour effectuer ces demandes.

Le Conseil Départemental ne participe plus depuis le 1 janvier 2018 au projet PLUS sans une déconstruction (aide de 6000 € dans ce cas). Dans notre cas, une interprétation est possible.

L'absence d'une déconstruction immédiate réduit d'autant notre autofinancement.

Pontivy Communauté octroie via un fonds de concours spécifique 6720 €.

Les autres demandes ne sont pas prévisibles aujourd'hui.

Pour ce faire, le projet a besoin d'être financé, le Conseil Municipal se doit de déterminer les modalités de financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE** la préparation du projet de rénovation du bien situé sur la parcelle AA50
- DECIDE** de ne pas retenir les projets de SOLIHA et maintient l'idée du 1^{er} projet sans achat de la parcelle AA51
- AUTORISE** le maire à réaliser les diverses demandes de subventions

////////////////////////////////////
Questions diverses

Monsieur MARIVAIN propose aux membres présents de se prononcer sur plusieurs points :

A) procédure d'état d'abandon manifeste délibération 38-2017

Nous avons eu un contact téléphonique avec M Azuaga qui souhaite se séparer de son bien rue du Parc Yen sur Kerfourn. Une rénovation lourde est à faire sur Le Rohic. Mais M. Azuaga ne souhaite pas s'en séparer.

Une rencontre le 21 juillet est organisée avec les deux riverains pour préparer leurs offres.

Un rendez-vous téléphonique est prévu courant juillet avec M. Azuaga.

B) Projet équipe municipale 2018-2019

Le document est à retravailler et certaines missions reste à prendre.

C) analyse de la chambre régionale des comptes de Pontivy Communauté (et de la ville)

Le rapport est à la disposition de vos clefs USB et est à demander à Thibault Le Tarnec. J'avais fait cette analyse en mars pour préparer le débat communautaire.

Il y a des réflexions intéressantes sur la gestion des stocks des zones d'activités dans le budget annexe immobilier d'entreprise. Un portage complet par ce budget et la mise en place de provision pour assumer le déficit crée par les fouilles archéologiques favorisent la clarté des comptes.

Je suis aussi assez d'accord sur le marketing territorial même si les juges omettent de mentionner l'iniquité des ZRR récemment modifiées par le législateur et les pompes à attractivité que sont les métropoles. Nous ne pouvons jamais suivre Rennes, Nantes et Brest

Enfin le juridisme forcené nous commande d'adapter nos procédures d'achat. Dans les contrôles, il y a une part de conseil utile même si le droit à l'erreur est une actualité législative.

Sur l'équilibre de gouvernance et les choix politiques : ma première réaction était d'inviter la technostructure à se porter candidat aux élections municipales de Kerfour. Nous avons des terrains et des maisons à vendre. Ce sera avec plaisir que je favoriserai leur arrivée. Plus sérieusement, nos commis de l'état n'ont pas la même notion du territoire que nous. Une communauté est un ensemble de commune et non une ville centre accompagné de chef-lieu de canton. Cette volonté de masquer la ruralité à longueur de rapport est exaspérante. Pour l'équilibre financier, malgré le soi-disant déséquilibre de gouvernance, la ville a bénéficié de la plupart des équipements structurants : siège, Spadium, crèche collective, foyer des jeunes travailleurs et fibre optique dans le mandat précédent. Dans ce mandat, le site de l'hôpital, OPAH RU, le camping intercommunal a été décidé par la nouvelle équipe. Même si je suis d'accord pour considérer que le plafond d'aide de Pontivy Communauté de 100 000 € pour l'immobilier communal est trop faible pour la ville, nous pouvons constater que le plafond n'est pas atteint sur la période de l'étude.

Enfin sur l'eau et l'assainissement, le comparatif sur le prix de l'eau ne tient pas compte de la qualité du réseau, de la convergence tarifaire que nous souhaitons et du contentieux avec Eaux du Morbihan. Ces complications limitaient notre vision à long terme de ce Budget. Le niveau des investissements reste toujours important depuis la reprise de la compétence en juillet 2011. Les élus ont aussi le devoir de réfléchir à moyen et long terme.

D) invitation des membres de la GSE de Kerfour

L'idée de l'invitation reste à programmer mais devrait se dérouler lors de la 1^{ère} rencontre à domicile de la GSE pour la saison 2018/2019.

E) Obligation des propriétaires sur l'entretien des chardons

Nous rappelons à tous les propriétaires la nécessité de prévenir la prolifération des chardons. Le signalement des oublis est utile à la collectivité.

F) financement du PLUI de Pontivy Communauté

La prise de compétence en date du 16 novembre 2015, l'évaluation des charges transférées n'a pas abouti à un consensus. A l'échéance du délai de réponse des communes le 30 avril 2018, il s'avère que la majorité qualifiée requise pour l'adoption de ce rapport n'a pas été atteinte : 9 communes représentant 23 750 habitants ont donné un avis favorable, une commune (Kerfour) s'est abstenue.

Il est envisagé que le coût du transfert de compétence et le financement du PLUI (480 000 €) soient pris en charge intégralement par Pontivy Communauté. La commission d'évaluation des charges doit de nouveau se saisir du sujet.

Le financement du schéma directeur des eaux pluviales est aussi à faire et le budget inconnu aujourd'hui pourrait avoisiner les

350 000€

A Pontivy Communauté : la majorité qualifiée est atteinte selon deux conditions

Majorité des communes et 2/3 des habitants : 13 communes et 31 713 habitants

Ou 2/3 des communes représentant 50 % de la population : 17 communes et 23 785 habitants.

G) Projet salle polyvalente

Une visite de la salle polyvalente de Saint-Barthélémy est prévu le 27 juillet en début d'après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée la séance est levée à 19h10

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
<i>Joël MARIVAIN</i>		<i>Monique LE BRETON</i>	<i>Pouvoir Philippe SAINT-JALMES</i>
<i>Sarah CHAMOT</i>	<i>Absente</i>	<i>Éric POSSÉMÉ</i>	
<i>Philippe SAINT-JALMES</i>		<i>Denis LE TEXIER</i>	<i>Absent</i>
<i>Laëtitia BRIZOUAL</i>		<i>Chantal CADOUX</i>	
<i>Françoise COBIGO</i>		<i>Mélanie MORICE</i>	
<i>Isabelle CHEVEAU</i>	<i>Pouvoir SophieJOSSE</i>	<i>Ernest LE JOSSEC</i>	<i>Pouvoir ÉricPOSSÉMÉ</i>
<i>Sophie JOSSE</i>		<i>Valérie PERRIGAUD</i>	
<i>Joseph LE GUENIC</i>			